

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance exceptionnelle du 02 Mars 2009 à 19H30

Président : M. DEMOURY

Etaient présents : Mme COURTEAUX, COCAGNE, Mrs CANDELIER, RICHARD, THURET, JEUNIAUX, PROCHWICZ, DUSSART, RIVET, POUVREAU, CAPRON.POURNY, DUCROCQ

Etaient absents : Mme BOUSSU, excusée.

Secrétaire de séance : Mme COURTEAUX

Date de Convocation : 26 Février 2009

Date de la séance : 02 Mars 2009

Affichée le : 10 Mars 2009

Ordre du Jour :

I Délibérations :

✓ 1) Ecole : Evolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Présentation de Mr DEMOURY

La rencontre au sujet de l'école s'est déroulée le 25 février à la mairie de Bacouel en présence des représentants de Bacouel, Plachy, Prouzel et Vers sur Selle.

Nous avons informé les présents de la décision de Vers de refuser une fermeture sur notre site.

Nous avons entendu les propositions de la Communauté de Communes du Canton de Conty :

- Regroupement des 2RPI en 1 seul, soit la réunion des écoles de Plachy, Prouzel, Bacouel et Vers ou par l'intermédiaire d'une convention.

- Deux cantines seraient conservées à Bacouel et à Plachy.

- Maintien de 4 sites de 2 classes, les objectifs étant de favoriser l'intérêt de l'enfant et d'éviter l'isolement d'un enseignant.

- Il reste à définir la répartition des niveaux par site sachant qu'il existe deux tableaux blancs (ENT) à Vers et à Bacouel.

Il existe deux dortoirs à Vers et à Plachy.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 05 mars à 8h30 en mairie en présence de Mme BRARE, de l'Inspection Académique.

19h50 : Arrivée de Mme COCAGNE

Mr THURET

L'intérêt de la communauté de communes est de garder les enfants au collège de Conty.

Que fait-on si on n'accueille plus les enfants de 2 ans ?

Mr CAPRON

Si les enfants de 2 ans vont à la crèche, cela n'est plus de la compétence de la communauté de communes.

Mme COURTEAUX

Si on ferme encore une classe, c'est à Plachy ; si on ouvre une classe ,c'est à Vers

Mr CANDELIER

Y a t'il une autre alternative ?

Mr DUCROCQ

Pourquoi, nous n'allons pas avec d'autres communes ?

Mr DEMOURY

Les autres communes ne sont pas intéressées

Mr DUCROCQ

Les enfants scolarisés dans des écoles privées sont avantagés.

Mr RIVET

Dans le village, nous avons toutes les structures et services pour recevoir les enfants tel que la garderie.

Sollicite le maintien du SMIVOS, que deviendra la secrétaire du SMIVOS ?

Les agents du SMIVOS seront repris par la communauté de communes du Canton de Conty.

S'il y a le maintien du SMIVOS, il faut une parité entre les membres de la communauté de communes et les membres de Vers sur Selle.

Mr POURNY

Si on accepte leur proposition d'extension du RPI, on pourra faire des classes à un seul niveau.

Mr DUCROCQ

Pour les petits, où se situera la cantine ?

le lieu de la cantine pour les petits restera à Bacouel

Créer ou installer, cela revient cher en terme d'investissement et les normes sont draconiennes.

A Plachy, la cantine se situe dans la salle des fêtes.

20H15 : Arrivée de Mr POUVREAU

Mme COURTEAUX

Le tarifs de la cantine et de la garderie sont différents à Vers et à la communauté de communes.

Il n'y a pas d'étude surveillée à Plachy, seulement une garderie.

Mr RICHARD

Qu'elle est la position de Bacouel ?

Nous ne la connaissons pas.

Mme COURTEAUX

Les communes mettent à disposition les classes et les instituteurs font la répartition pédagogique.

Mr THURET

Si l'école n'accepte plus les enfants de moins de 3 ans, qui réglera l'accueil de ces enfants?

Mr RIVET

Demande : 1) le maintien du SMIVOS

2) Pas de fermeture de classe à Vers sur Selle

3) Nous ne connaissons toujours pas le lieu de la fermeture de classe

Il faudrait informer les parents rapidement

Mr DUSSART

Dans le nouveau lotissement , Saint Hildevert, il y des enfants. Il faut faire un courrier d'information aux parents.

Mr CANDELIER

L'intérêt de l'enfant est primordial, il est préférable d'avoir une classe par niveau

Il y a beaucoup d'autres problèmes à régler.

Mr THURET

Il faut d'abord trouver un terrain d'entente avec la communauté de communes et ensuite on régler les aspects techniques de la gestion.

Délibération

Après de nombreux échanges :

- Considérant le RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) comme une seule école et son élargissement comme un élément très favorable à l'intérêt des enfants, les membres du conseil municipal acceptent le principe de son élargissement. C'est-à-dire le passage de 2 à 4 sites PROUZEL, PLACHY, BACOUEL et VERS sur SELLE et le passage de 5 à 10 classes dans la version actuelle
- Considérant l'historique du RPI, les investissements réalisés, les membres du conseil municipal ne voient pas de raison objective pour qu'une seconde fermeture de classe se fasse à VERS sur SELLE
- Considérant que la structure syndicale actuelle joue pleinement son rôle, ils se prononcent pour son maintien
- Considérant les capacités actuelles d'accueil et d'équipement (dortoir et ENT), le conseil municipal suggère de conserver les classes de maternelles et celle de CM2 à VERS sur SELLE
- Considérant l'objectif de travailler dans l'intérêt des enfants et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De donner une suite favorable à l'extension du Regroupement pédagogique Intercommunal, c'est-à-dire le passage de 2 à 4 sites, PROUZEL, PLACHY, BACOUEL et VERS sur SELLE
- De soutenir le maintien du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
- Que ne voyant pas de raison objective de supporter une seconde fermeture de classe, de maintenir au nom de l'alternance, sa position de refus d'une fermeture d'une classe à VERS sur SELLE

Sans autre question des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Président lève la séance à 21H15